

Date de la convocation : 09/12/2014
Date d'affichage de la convocation : 10/12/2014

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 4

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le mardi seize décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER.

Ont donné procuration Edith PUGNET à Elisabeth RIVAS, Josy CRESTA à Antoine FIGUE, Jean-Pierre CAMPS à Gérard BOSCH, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Jean-François REGNIER à Nadine DRILLIEN, Medhi BARKAT à Sébastien POUILLY.

Absents excusés Edith PUGNET, Josy CRESTA, Jean-Pierre CAMPS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Medhi BARKAT.

Absents non excusés

Secrétaire de séance Alain JACQUET

AFFAIRE N°02 : FINANCES LOCALES
Budget Commune :
Décision modificative n°4.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à certaines modifications de crédits pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations comptables et financières liées à l'activité du Budget Commune.

Il expose à l'assemblée que cette décision modificative reste conforme aux orientations budgétaires définies par le Conseil Municipal lors de l'adoption du Budget Commune et qu'elle ne modifie pas la masse budgétaire globale.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré

1°) **DECIDE** avec 25 votes pour et 4 votes abstention (Madame Colette APPERT, Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES et Madame Lydie ROGER), de procéder aux modifications de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
		Ajustement crédits BP/BS selon informations :	
S 01 ADMINISTRATION GENERALE	200 000,00	S 01 ADMINISTRATION GENERALE	17 097,12
		7368 Taxe sur la publicité extérieure	17 097,12
Chapitre 012 Charges de Personnel et frais assimilés			
6331 Versement Transport	70 000,00		
64131 Rémunérations	40 000,00		
6336 Cotisations CDG et CNFPT	90 000,00		
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00		
S 02 ECONOMIE LOCALE	0,00	S 02 ECONOMIE LOCALE	-
S 03 COMMUNICATION	0,00	S 03 COMMUNICATION	-
S 04 RESTAURATION	0,00	S 04 RESTAURATION	-
S 11 ENFANCE EDUCATION	-	S 11 ENFANCE EDUCATION	
S 12 ENFANCE EDUCATION	0,00	S 12 ENFANCE EDUCATION	0,00
S 13 JEUNESSE SPORT	0,00	S 13 JEUNESSE SPORT	0,00

S 14 JEUNESSE SPORT	0,00	S 14 JEUNESSE SPORT	
S 21 CULTURE PATRIMOINE	0,00	S 21 CULTURE PATRIMOINE	0,00
S 42 VIE SOCIALE FAMILIALE	0,00	S 42 VIE SOCIALE FAMILIALE	-
fct 520 - 64111 Rémunération principale	-17 672,00		
fct 520 - 6451 Cotisation Urssaf	-3 566,00		
fct 520 - 62873 Remboursement de frais au CCAS	21 238,00		
S 43 AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	0,00	S 43 AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	-
S 45 MAISON DES QUARTIERS	0,00	S 45 MAISON DES QUARTIERS	-
S 61 URBANISME ENVIRONNEMENT	0,00	S 61 URBANISME ENVIRONNEMENT	-
S 62 SERVICES TECHNIQUES	0,00	S 62 SERVICES TECHNIQUES	-
S621 Atelier et Garage	0,00	S621 Atelier et Garage	-
S 622 SERVICES TECHNIQUES ESPACES VERTS	0,00	S 622 SERVICES TECHNIQUES ESPACES VERTS	-
S 624 SERVICES PROPETE URBAINE&BATIMENTS	0,00	S 623 SERVICES TECHNIQUES PROPETE URBAINE	-
678 Autres charges exceptionnelles	0,00	77 Produits exceptionnels	-
SOUS TOTAL	200 000,00	SOUS TOTAL	17 097,12
OPERATIONS D'ORDRE			
6811 Dotations aux Amortissement	17 097,12	S 62 SERVICES TECHNIQUES	0,00
		S 622 SERVICES TECHNIQUES ESPACES VERTS	0,00
023- Virement investis.	-200 000,00		
SOUS TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	-182 902,88	SOUS TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	0,00
TOTAUX BP 2014 AVANT DM4	12 572 425,47	TOTAUX BP 2014 AVANT DM4	12 572 425,47
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	12 589 522,59	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES	12 589 522,59
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
		1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (couverture)	
001 résultat reporté 2012		001 résultat reporté 2012	
		021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-200 000,00
P 200 ACQUISITIONS DE TERRAINS	0,00		
P 201 ACHAT EQUIPEMENT DES SERVICES	0,00	P 201 ACHAT EQUIPEMENT DES SERVICES	0,00
P 202 ACQUISITIONS DE BATIMENTS	0,00		
P 310 Equipement culture et jeunesse	0,00	P 310 Equipement culture et jeunesse	0,00
P 311 Centre Sculpture Romane	0,00	P 311 Centre Sculpture Romane	0,00
P 312 ESPACE MULTIMEDIA	0,00	P 312 ESPACE MULTIMEDIA	0,00
P 332 EQUIPEMENT AMENAGT SPORT	0,00	P 332 EQUIPEMENT AMENAGT SPORT	0,00
P 402 TRAVAUX ECOLES	0,00	P 402 TRAVAUX ECOLES	0,00
P 403 ECOLE MASSE	0,00	P 403 ECOLE MASSE	0,00
P 501 AMENAGEMENT BAT. COMMUNAUX	0,00	P 501 AMENAGEMENT BAT. COMMUNAUX	0,00
P 502 Aménagements Cimetière	0,00	P 502 Aménagements Cimetière	0,00
P 508 Equipement lotissements	0,00	P 508 Equipement lotissements	0,00
P 509 Aménagt Espaces Verts	0,00	P 509 Aménagt Espaces Verts	0,00
P 510 Construction de parking - Circulation		P 510 Construction de parking - Circulation	0,00
P 511 ENVIRONNEMENT	0,00	P 511 ENVIRONNEMENT	0,00
P 513 TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF	0,00	P 513 TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF	0,00
P 514 CENTRE CULTUREL	0,00	P 514 CENTRE CULTUREL	0,00
P 515 CRECHE HALTE GARDERIE	0,00	P 515 CRECHE HALTE GARDERIE	0,00
P 516 COMPLEXE SPORTIF	0,00	P 516 COMPLEXE SPORTIF	0,00

P 518 VOIRIE	-182 902,88	P 517 Eclairage Public	0,00
F822 - 2152 Installations de voirie	-182 902,88		
P 519 TRAVAUX HYDRAULIQUES	10 563,97	P 519 TRAVAUX HYDRAULIQUES	10 563,97
F 811 - 21538 Installations autres réseaux	10 563,97	F 811 - 21531 Installations réseaux d'eau	10 563,97
P 999 EMPRUNTS	0,00	P 999 EMPRUNTS	0,00
SOUS TOTAL	- 172 338,91	SOUS TOTAL	- 189 436,03
OPERATIONS PATRIMONIALES			
P 998 Operations non affectées		P 998 Operations non affectées	
F 811 - 21 538 Installations autres réseaux	651,82	F 811 - 21 531 Installations réseaux d'eau	651,82
SOUS TOTAL	651,82	SOUS TOTAL	651,82
OPERATIONS D'ORDRE			
		F01 - 28121 Amortissement aménagements de terrains	10755,45
		F01 - 28132 Amortissement immeubles	5228,54
		F01 - 28181 Amortissement immo corporelles	1113,13
SOUS TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	0,00	SOUS TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	17 097,12
TOTAUX BP 2014 AVANT DM1	10 164 382,91	TOTAUX BP 2014 AVANT DM1	10 164 382,91
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	9 992 695,82	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	9 992 695,82

2°) DIT que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,


Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 17 décembre 2014

PUBLIÉ le : 18 décembre 2014

N° identifiant unique : 066-216600288- 20141217-D01161214AFO2-DE

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE / POPULATION

Date de la convocation : 09/12/2014
Date d'affichage de la convocation : 10/12/2014

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 4

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le mardi seize décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER.

Ont donné procuration Edith PUGNET à Elisabeth RIVAS, Josy CRESTA à Antoine FIGUE, Jean-Pierre CAMPS à Gérard BOSCH, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Jean-François REGNIER à Nadine DRILLIEN, Medhi BARKAT à Sébastien POUILLY.

Absents excusés Edith PUGNET, Josy CRESTA, Jean-Pierre CAMPS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Medhi BARKAT.

Absents non excusés

Secrétaire de séance Alain JACQUET

**AFFAIRE N°03 : FINANCES LOCALES
Budget Lotissements
Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à certaines modifications de crédits pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations comptables et financières liées à l'activité du Budget Lotissements.

Il expose à l'assemblée que cette décision modificative reste conforme aux orientations budgétaires définies par le Conseil Municipal lors de l'adoption du Budget Lotissements et qu'elle ne modifie pas la masse budgétaire globale.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré

1°) **DECIDE** avec 25 votes pour et 4 votes abstention (Madame Colette APPERT, Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES et Madame Lydie ROGER), de procéder aux modifications de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
		Ajustement crédits BP/BS selon informations :	
	-3 100,00		0,00
L 11 LE MOLINAS 66 111 Intérêts des emprunts	-3 100,00		
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 100,00		
SOUS TOTAL OPERATIONS	0,00	SOUS TOTAL OPERATIONS	
TOTAUX BP 2014 AVANT DM1		TOTAUX BP 2014 AVANT DM1	
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES		TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
		021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 100,00
L 11 LE MOLINAS 1641 Emprunts	3 100,00		-
SOUS TOTAL	3 100,00	SOUS TOTAL	3 100,00
OPERATIONS PATRIMONIALES			
P 998 Operations non affectées		P 998 Operations non affectées	
SOUS TOTAL	0,00	SOUS TOTAL	-

OPERATIONS D'ORDRE			
SOUS TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	0,00	SOUS TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	0,00
TOTAUX BP 2014 AVANT DM1		TOTAUX BP 2014 AVANT DM1	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	3 100,00	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	3 100,00

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Jean VILA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 17 décembre 2014

PUBLIÉ le : 18 décembre 2014

N° identifiant unique : 066-216600288- 20141217-DC7JG1Z14AF03-DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation : 09/12/2014 Date d'affichage de la convocation : 10/12/2014		SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014	
Nombre de membres : Afférents au Conseil municipal : 29 En exercice : 29 Ayant pris part à la délibération : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0			
L'an deux mille quatorze et le mardi seize décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER.		
Ont donné procuration	Edith PUGNET à Elisabeth RIVAS, Josy CRESTA à Antoine FIGUE, Jean-Pierre CAMPS à Gérard BOSCH, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Jean-François REGNIER à Nadine DRILLIEN, Medhi BARKAT à Sébastien POUILLY.		
Absents excusés	Edith PUGNET, Josy CRESTA, Jean-Pierre CAMPS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Medhi BARKAT.		
Absents non excusés			
Secrétaire de séance	Alain JACQUET		

AFFAIRE N°04: FINANCES LOCALES

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil

1. de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0.035 €/mètre de canalisation (valeur compatible avec le plafond de 0,035 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus),
2. que ce montant soit revalorisé chaque année :
 - sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,
 - par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré

1°) **ADOpte** à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 30 décembre 2014

PUBLIÉ le : 30 décembre 2014

N° identifiant unique : 066-216600288-

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE / POPULATION

2014 J230 - DM J61214 A F04 - DE

Date de la convocation : 09/12/2014
Date d'affichage de la convocation : 10/12/2014

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le mardi seize décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER.

Ont donné procuration Edith PUGNET à Elisabeth RIVAS, Josy CRESTA à Antoine FIGUE, Jean-Pierre CAMPS à Gérard BOSCH, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Jean-François REGNIER à Nadine DRILLIEN, Medhi BARKAT à Sébastien POUILLY.

Absents excusés Edith PUGNET, Josy CRESTA, Jean-Pierre CAMPS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Medhi BARKAT.

Absents non excusés

Secrétaire de séance Alain JACQUET

AFFAIRE N°05: PAYSAGE / ENVIRONNEMENT

Décision de consignation à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) du montant de la garantie financière annuelle prévue par l'article 6 de l'arrêté préfectoral n° 2013087/0007 du 28/03/2013 portant prescriptions complémentaires pour le suivi trentenaire de l'ancienne décharge d'ordures ménagères située au lieu-dit « Mas d'en Victor » sur la commune de Canet-en-Roussillon.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2013087/0007 du 28/03/2013 portant prescriptions complémentaires pour le suivi trentenaire de l'ancienne décharge d'ordures ménagères, située au lieu-dit « Mas d'en Victor », prises en application de l'article R.516-2 du Code de l'Environnement, qui prévoient que la période de suivi de cette installation est subordonnée à la constitution et au maintien de garanties financières annuelles répondant notamment de :

- la surveillance et l'entretien du site pendant la période de suivi trentenaire ;
- les interventions en cas d'accident ou de pollution ;
- la remise en état du site en cas de besoin.

Il indique que le montant annuel des garanties financières est fixé par l'article 6-2 de l'arrêté préfectoral susdit pour les trois communes concernées à savoir, Canet-en-Roussillon, Saint-Nazaire et Cabestany.

Ainsi, il signale qu'il convient de consigner à la CDC une somme de 23 700.67 € pour l'année 2014, somme qui fera l'objet d'un mandat émis au compte 275 « Dépôts et cautionnements » en section d'investissement constatant cette consignation.

En conséquence, en application de l'arrêté préfectoral du 28/03/2013 susmentionné, Monsieur le maire propose à l'assemblée de décider de la consignation d'un montant de 23 700.67 € pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **DECIDE** à l'unanimité, de consigner une somme annuelle de 23 700.67 € pour l'année 2014 en application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 28/03/2013 susmentionné ;

2°) **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document utile dans ce dossier et notamment la déclaration de consignation auprès de la CDC ;

3°) **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 275 en section d'investissement du budget principal de la commune.

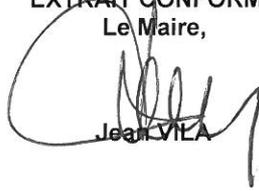
4°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,


Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 30 décembre 2014

PUBLIÉ le : 30 décembre 2014

N° identifiant unique : 066-216600288- 20141230 - DC7JG1214AF05-DE

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE / POPULATION

Date de la convocation : 09/12/2014
Date d'affichage de la convocation : 10/12/2014

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Pour : 25
Contre : 4
Abstention : 0

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le mardi seize décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER.
Ont donné procuration	Edith PUGNET à Elisabeth RIVAS, Josy CRESTA à Antoine FIGUE, Jean-Pierre CAMPS à Gérard BOSCH, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Jean-François REGNIER à Nadine DRILLIEN, Medhi BARKAT à Sébastien POUILLY.
Absents excusés	Edith PUGNET, Josy CRESTA, Jean-Pierre CAMPS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Medhi BARKAT.
Absents non excusés	
Secrétaire de séance	Alain JACQUET

AFFAIRE N°06: EQUIPEMENT/SCOLARITE/SPORTS/CULTURE
Réalisation d'un espace jeunesse :
Avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du 02 juillet 2013 a été lancée la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un espace jeunesse et d'un hébergement collectif municipal.

Dans sa séance du 05 mars 2014, le Conseil municipal a désigné comme lauréat du concours : OECO ARCHITECTES et a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre (Le programme avait été estimé à 2 500 000 € HT hors fondations spéciales, par les services municipaux). L'offre de l'équipe retenue était de 2 512 000 € HT hors fondation.

Dans le cadre de la phase APS, l'estimation a été précisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre en tenant compte des recommandations des bureaux de contrôle et du service incendie ainsi que des fondations spéciales. Son montant était de 2 820 000 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 30 septembre 2014, le conseil municipal avec 24 votes pour et 4 votes contre s'est prononcé favorablement au sujet du dossier de consultation des entreprises.

L'estimation des travaux au stade APD s'élève à 2 950 000,00 € HT en intégrant notamment la création d'une fosse extérieure pour le groupe froid, l'isolation thermique, les rideaux occultants et stores intérieurs, l'électroménager...

Avant de lancer la consultation d'entreprises, Il convient d'arrêter l'enveloppe prévisionnelle du projet et d'ajuster les honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Cela se traduit par la conclusion d'un avenant dont les incidences financières sont les suivantes :

		Phase APD	Avenant
Montant estimatif des travaux HT	2 500 000.00 €	2 950 000.00 €	
Taux de rémunération mission complète (inchangé)	13.59%	13.59%	
Montant des Honoraires HT			
Missions de base MOP	279 000.00 €	329 220.02 €	50 220.02 €
Missions complémentaires	60 750.00 €	71 685.00 €	10 935.00 €
Total	339 750.00 €	400 905,02 €	61 155.02 €

Soit +18,00% par rapport au montant initial du marché.

Cet avenant dépassant les 5 % du montant initial H.T. du marché, il a été soumis à l'avis préalable de la commission d'appel d'offres le 09 décembre 2014. La commission d'appel d'offres a donné un avis favorable.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer au sujet de cet avenant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** avec 25 votes pour et 4 votes contre (Madame Colette APPERT, Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES et Madame Lydie ROGER), le projet d'avenant tel qu'il lui a été présenté ;

2°) **ARRETE** le nouveau montant du marché comme suit :

	Montant initial	Avenant	Nouveau montant
Montant des Honoraires HT			
Missions de base MOP	279 000.00 €	50 220.02 €	329 220.02 €
Missions complémentaires	60 750.00 €	10 935.00 €	71 685.00 €
Total	339 750.00 €	61 155.02 €	400 905,02 €

2°) **AUTORISE** Monsieur le maire à signer ledit avenant ;

3°) **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

4°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME
Le Maire,


Jean LA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 30 décembre 2014
PUBLIÉ le : 30 décembre 2014
N° identifiant unique : 066-216600288- 20141230-DCTJ61214AF06-DE

Date de la convocation : 09/12/2014
Date d'affichage de la convocation : 10/12/2014

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 4

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le mardi seize décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER.
Ont donné procuration	Edith PUGNET à Elisabeth RIVAS, Josy CRESTA à Antoine FIGUE, Jean-Pierre CAMPS à Gérard BOSCH, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Jean-François REGNIER à Nadine DRILLIEN, Medhi BARKAT à Sébastien POUILLY.
Absents excusés	Edith PUGNET, Josy CRESTA, Jean-Pierre CAMPS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Medhi BARKAT.
Absents non excusés	
Secrétaire de séance	Alain JACQUET

AFFAIRE N°07: AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE
Réalisation de la Zone d'Activités « Colomine Nord » : Mandat d'études et réalisation pour la SPL Perpignan Méditerranée.

Monsieur le Maire rappelle que les Sociétés Publiques Locales (SPL), créées par la loi du 28 mai 2010, sont un nouveau mode d'intervention des collectivités locales mis en place à la suite de la création des sociétés publiques locales d'aménagement (SPLA) issues de la loi ENL du 13 juillet 2006.

Il informe l'assemblée que la SPL Perpignan Méditerranée a été créée le 29 novembre 2010 par décision du conseil de communauté de la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée. C'est une société privée dont les actionnaires sont des collectivités publiques et qui travaille exclusivement pour ses actionnaires avec une contractualisation exemptée de mise en concurrence.

La SPL PM apporte un concours sur tous les domaines liés à l'aménagement, au cadre de vie et au patrimoine (rénovation de l'habitat, économies d'énergie, aménagement du cadre de vie ou encore zones économiques et commerciales).

Il rappelle que le Conseil municipal par délibération du 1^{er} juillet 2014 a approuvé l'entrée de la commune au capital de la SPL Perpignan Méditerranée et a autorisé Monsieur le Maire à souscrire à la SPL Perpignan Méditerranée à hauteur de 470 actions.

Il rappelle en outre que la commune envisage de réaliser les études et travaux de création de la zone d'activités « Colomine Nord ».

Considérant que La SPL a pour mission de mettre en œuvre les politiques et les opérations d'aménagement, de construction et de développement, définies par ses actionnaires publics et que Cabestany en est actionnaire, Monsieur le Maire propose de confier à la Société le suivi des études ainsi que la réalisation de ce projet.

Il convient pour cela de conclure un mandat d'études et réalisation avec la SPL Perpignan Méditerranée.

Monsieur le Maire présente le projet de mandat d'études et réalisation avec paiement direct par le mandataire fixant les conditions particulières d'intervention de la société pour la collectivité actionnaire, commune de cabestany, dans le cadre de l'opération d'étude et réalisation de la zone d'activités "colomine nord"

Il demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** avec 25 votes pour et 4 votes abstention (Madame Colette APPERT, Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES et Madame Lydie ROGER), le projet de mandat d'études et réalisation avec paiement direct par le mandataire fixant les conditions particulières d'intervention de la société pour la collectivité actionnaire, commune de cabestany, dans le cadre de l'opération d'étude et réalisation de la zone d'activités "colomine nord"

2°) **AUTORISE** Monsieur le maire à signer ledit mandat;

3°) **DIT** que cette délibération sera :

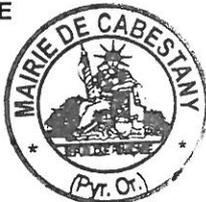
- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,


Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 08 janvier 2015

PUBLIÉ le : 08 janvier 2015

N° identifiant unique : 066-216600288- 20150108_DCM161214AFO4.DE

Date de la convocation : 09/12/2014
Date d'affichage de la convocation : 10/12/2014

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 28
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 3

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le mardi seize décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER.
Ont donné procuration	Edith PUGNET à Elisabeth RIVAS, Josy CRESTA à Antoine FIGUE, Jean-Pierre CAMPS à Gérard BOSCH, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Jean-François REGNIER à Nadine DRILLIEN, Medhi BARKAT à Sébastien POUILLY.
Absents excusés	Edith PUGNET, Josy CRESTA, Jean-Pierre CAMPS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Medhi BARKAT.
Absents non excusés	
Secrétaire de séance	Alain JACQUET

AFFAIRE N°08: EQUIPEMENT/SCOLARITE/SPORTS/CULTURE
Convention 2014 d'objectifs et de financement avec le COC OMNISPORTS.

Considérant le projet initié et conçu par l'association COC OMNISPORTS de regrouper plusieurs disciplines sportives au sein d'une même entité conforme à son objet statutaire.

Considérant l'intérêt public local de l'association.

Considérant que l'association COC OMNISPORTS est un acteur majeur de la vie sportive de la Commune et qu'à ce titre la commune consent à lui verser une subvention annuelle de fonctionnement de 87 000 € pour l'année 2014.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers municipaux d'approuver le projet de convention annuelle d'objectifs et de financement avec le COC OMNISPORTS.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** avec 25 votes pour et 3 votes abstention (Madame Colette APPERT, Monsieur Philippe GLEIZES et Madame Lydie ROGER), le projet de convention annuelle d'objectifs et de financement avec le COC OMNISPORTS pour l'année 2014. Monsieur Patrick SPERRING ne participe pas au vote.

2°) **AUTORISE** Monsieur le maire à signer ladite convention;

3°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 06 janvier 2015

PUBLIÉ le : 06 janvier 2015

N° identifiant unique : 066-216600288- 20150106-20141214 AF08-DE

DIRECTION JEUNESSE ET SPORTS

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation : 09/12/2014 Date d'affichage de la convocation : 10/12/2014		SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014	
Nombre de membres :			
Afférents au Conseil municipal :		29	
En exercice :		29	
Ayant pris part à la délibération :		29	
Pour :		29	
Contre :		0	
Abstention :		0	
L'an deux mille quatorze et le mardi seize décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER.		
Ont donné procuration	Edith PUGNET à Elisabeth RIVAS, Josy CRESTA à Antoine FIGUE, Jean-Pierre CAMPS à Gérard BOSCH, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Jean-François REGNIER à Nadine DRILLIEN, Medhi BARKAT à Sébastien POUILLY.		
Absents excusés	Edith PUGNET, Josy CRESTA, Jean-Pierre CAMPS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Medhi BARKAT.		
Absents non excusés			
Secrétaire de séance	Alain JACQUET		

AFFAIRE N°09: EQUIPEMENT/SCOLARITE/SPORTS/CULTURE
Renouvellement de la convention pour le développement de la lecture et la solidarité intergénérationnelle.

Dans le cadre du développement du plaisir de la lecture en direction des tout petits, il est proposé de renouveler la convention avec l'association Lire et faire lire 66.

La prestation gratuite animée par un bénévole concerne les enfants de la crèche municipale et est organisée en liaison avec la directrice de la crèche qui détermine la fréquence hebdomadaire de l'activité et le groupe d'enfants.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le renouvellement de ce dispositif avec l'association Lire et faire lire 66.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

- 1°) **APPROUVE** à l'unanimité, le principe du renouvellement de la convention pour le développement de la lecture et la solidarité intergénérationnelle.
- 2°) **APPROUVE** le projet de convention tel qui lui a été présenté.
- 3°) **AUTORISE** Monsieur le maire à signer ledit document;
- 4°) **DIT** que cette délibération sera :
 - télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
 - publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
 Les jours, mois et an que dessus
 Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME
 Le Maire,

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
 INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 30 décembre 2014

PUBLIÉ le : 30 décembre 2014

N° identifiant unique : 066-216600288- 20141230 - D01J61214 AF 09 - DE

Date de la convocation : 09/12/2014
Date d'affichage de la convocation : 10/12/2014

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le mardi seize décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER.
Ont donné procuration	Edith PUGNET à Elisabeth RIVAS, Josy CRESTA à Antoine FIGUE, Jean-Pierre CAMPS à Gérard BOSCH, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Jean-François REGNIER à Nadine DRILLIEN, Medhi BARKAT à Sébastien POUILLY.
Absents excusés	Edith PUGNET, Josy CRESTA, Jean-Pierre CAMPS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Medhi BARKAT.
Absents non excusés	
Secrétaire de séance	Alain JACQUET

AFFAIRE N°10 : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE
Convention d'occupation à titre précaire de la parcelle AK n°93 :
Renouvellement

Monsieur le Maire rappelle que la commune autorise depuis plusieurs années des agriculteurs à entretenir des friches périurbaines lui appartenant dans le cadre de sa politique d'entretien de l'espace rural. Il précise que cette mise à disposition est réalisée à titre gratuit et précaire pour une durée de UN AN.

Monsieur GRAVAS Jean-Philippe a demandé à la commune l'autorisation de cultiver ou geler en 2015 la parcelle AK N°93 située en bordure du chemin dit des jardiniers.

Considérant que le coût qui en résulte pour la commune est nul, et qu'en contrepartie cette parcelle sera entretenue, il est proposé au Conseil Municipal de donner une suite favorable à la demande de Monsieur GRAVAS Jean-Philippe.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** à l'unanimité le renouvellement de la convention d'occupation à titre précaire de la parcelle AK n°93 passée avec Monsieur GRAVAS Jean-Philippe.

2°) **APPROUVE** le projet de convention tel qu'il lui a été présenté.

3°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document.

4°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

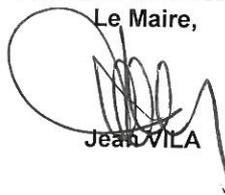
Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,




Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 30 décembre 2014

PUBLIÉ le : 30 décembre 2014

N° identifiant unique : 066-216600288- 20141230-DOTJG1214 AF10-DE

Date de la convocation : 09/12/2014
Date d'affichage de la convocation : 10/12/2014

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le mardi seize décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER.
Ont donné procuration	Edith PUGNET à Elisabeth RIVAS, Josy CRESTA à Antoine FIGUE, Jean-Pierre CAMPS à Gérard BOSCH, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Jean-François REGNIER à Nadine DRILLIEN, Medhi BARKAT à Sébastien POUILLY.
Absents excusés	Edith PUGNET, Josy CRESTA, Jean-Pierre CAMPS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Medhi BARKAT.
Absents non excusés	
Secrétaire de séance	Alain JACQUET

AFFAIRE N°11 : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE
Parcelle AT 207, avenue de Provence - déclassement dans le
domaine privé de la commune de cabestany

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur et Madame GALIAY, ont sollicité la Commune de Cabestany afin de se rendre acquéreur d'une partie de l'avenue de Provence, d'une superficie de 24 m², jouxtant leur habitation afin d'agrandir leur parcelle.

Il précise que cette rue n'étant pas affectée à la circulation générale, la commune n'est pas hostile à cette vente.

Toutefois, ce bien faisant partie du domaine public communal, il est inaliénable et imprescriptible.

Selon l'article L.141-3 du Code de la Voirie routière, le déclassement des voies communales est prononcé par le Conseil Municipal mais est dispensé d'enquête publique lorsque le déclassement envisagé n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurée par la voie.

Dans ces conditions, il propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le déclassement d'une partie de l'avenue de Provence, matérialisée sur le plan ci-annexé,
- d'approuver son intégration dans le domaine privé communal
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** à l'unanimité, le déclassement d'une partie de l'avenue de Provence, matérialisée sur le plan ci-annexé.

2°) **APPROUVE** son intégration dans le domaine privé communal.

3°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs.

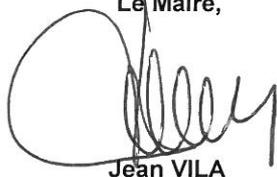
4°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 30 décembre 2014

PUBLIÉ le : 30 décembre 2014

N° identifiant unique : 066-216600288- 2014 1230 - DC7UG1214AFU - DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY		
Date de la convocation :		09/12/2014			
Date d'affichage de la convocation :		10/12/2014			
Nombre de membres :		SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014			
Afférents au Conseil municipal :				29	
En exercice :				29	
Ayant pris part à la délibération :				29	
Pour :				29	
Contre :				0	
Abstention :		0			
L'an deux mille quatorze et le mardi seize décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.					
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER.				
Ont donné procuration	Edith PUGNET à Elisabeth RIVAS, Josy CRESTA à Antoine FIGUE, Jean-Pierre CAMPS à Gérard BOSCH, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Jean-François REGNIER à Nadine DRILLIEN, Medhi BARKAT à Sébastien POUILLY.				
Absents excusés	Edith PUGNET, Josy CRESTA, Jean-Pierre CAMPS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Medhi BARKAT.				
Absents non excusés					
Secrétaire de séance	Alain JACQUET				

AFFAIRE N°12 : SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE
Centre social : Demande de subvention auprès de l'Etat

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de ses différentes actions, le Centre social agit des actions de solidarité et de prévention de la délinquance.

Dans cette optique, il demande au Conseil municipal l'autorisation de solliciter auprès du fond interministériel de prévention de la délinquance une subvention au taux le plus élevé possible.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter auprès du fond interministériel de prévention de la délinquance, une subvention au taux le plus élevé possible.

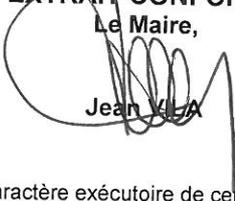
2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,


Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 30 décembre 2014

PUBLIÉ le : 30 décembre 2014

N° identifiant unique : 066-216600288- 2014 1230 -2014161214 AF12 DE

Date de la convocation : 09/12/2014
Date d'affichage de la convocation : 10/12/2014

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le mardi seize décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER.
Ont donné procuration	Edith PUGNET à Elisabeth RIVAS, Josy CRESTA à Antoine FIGUE, Jean-Pierre CAMPS à Gérard BOSCH, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Jean-François REGNIER à Nadine DRILLIEN, Medhi BARKAT à Sébastien POUILLY.
Absents excusés	Edith PUGNET, Josy CRESTA, Jean-Pierre CAMPS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Medhi BARKAT.
Absents non excusés	
Secrétaire de séance	Alain JACQUET

AFFAIRE N°13 : SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE
Centre social : demande de subvention auprès du Conseil général des Pyrénées-Orientales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de ses différentes actions, la maison des quartiers agit des actions de solidarité et de prévention de la délinquance.

Dans cette optique, il demande au Conseil municipal l'autorisation de solliciter auprès du Conseil général une subvention au taux le plus élevé possible.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil général des Pyrénées-Orientales, une subvention au taux le plus élevé possible.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 30 décembre 2014

PUBLIÉ le : 30 décembre 2014

N° identifiant unique : 066-216600288- 20141230-DCM161214AF13-DE

Date de la convocation : 09/12/2014
Date d'affichage de la convocation : 10/12/2014

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le mardi seize décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Yvette MESTRE, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, Michèle CAIL COMS, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER.
Ont donné procuration	Edith PUGNET à Elisabeth RIVAS, Josy CRESTA à Antoine FIGUE, Jean-Pierre CAMPS à Gérard BOSCH, Richard BRAU à Vanessa PAYA, Jean-François REGNIER à Nadine DRILLIEN, Medhi BARKAT à Sébastien POUILLY.
Absents excusés	Edith PUGNET, Josy CRESTA, Jean-Pierre CAMPS, Richard BRAU, Jean-François REGNIER, Medhi BARKAT.
Absents non excusés	
Secrétaire de séance	Alain JACQUET

AFFAIRE N°14 : SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE
Centre social : demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de ses différentes actions, la maison des quartiers agit par le biais du contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS) sous forme de prestations de services.

Dans cette optique, il demande au Conseil municipal l'autorisation de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention au taux le plus élevé possible.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales, une subvention au taux le plus élevé possible.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- télétransmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 30 décembre 2014

PUBLIÉ le : 30 décembre 2014

N° identifiant unique : 066-216600288- 2014.1230 - DC11 61214 AF14_DE